

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 19/11/2024
Nombre de membres en exercice : 12
Présents à l'ouverture de la séance : 08

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ à partir de 18h45

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme BESNARD

M. GAISLIN

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Mme SUBILEAU

Étaient excusés :

M. TATIN

Mme KHAN

M. BOUFFORT

Étaient absents :

M. LUCET (démissionnaire – remplacement en cours)

Secrétaire de séance :

Mme SUBILEAU



Del 2024-04-01 – 26 novembre 2024

DONS AU CCAS POUR 2024

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 035-263502072-20241126-2024_04_01_CCAS-DE

Le rapporteur,

Expose que l'acceptation des dons et legs relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire, l'acceptation définitive relève de la compétence du Conseil d'Administration.

Considérant les dons versés au CCAS durant l'année écoulée :

- Don en chèque d'un montant de 27 € (particulier)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ : ces dons au bénéfice du CCAS de Pacé

AUTORISE : le Président du CCAS à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Brigitte SUBILEAU

Le Président du C.C.A.S,
par délégation
La vice-présidente,
Karine BOISNARD

